

# ARCH

RECHERCHE ET EVALUATION  
SUR L'ALIMENTATION INFANTILE



## Objectif du projet ARCH :

Générer des preuves et renforcer les politiques et programmes pour promouvoir une bonne nutrition du nourrisson et du jeune enfant.

## Implications politiques et programmatiques des résultats du projet ARCH

**Au niveau global**, la recherche et le plaidoyer du projet ARCH ont contribué à :

- L'adoption de la résolution 69.9 de l'Assemblée Mondiale de la Santé en 2016, qui a émis des orientations en vue de mettre fin à la promotion inappropriée des aliments destinés aux nourrissons et jeunes enfants.
- La révision de la norme Codex sur les préparations de suite, finalisée en 2023.
- La publication d'une dizaine d'articles scientifiques sur la disponibilité, la promotion, l'étiquetage et la consommation des aliments pour les nourrissons et jeunes enfants au Sénégal.

**Au niveau national**, la recherche et le plaidoyer du projet ARCH ont contribué à :

- L'engagement du gouvernement du Sénégal dans un processus de mise à jour de l'arrêté interministériel N3969 (1994), en élaborant un projet de décret pour réglementer la commercialisation des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants.
- L'élaboration d'un guide Alimentation de la Mère – Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (AM-ANJE).
- Renforcement de capacités des agents de santé sur les pratiques optimales d'alimentation des nourrissons et jeunes enfants.





## Principales recommandations

Les politiques et les programmes devront chercher à améliorer la santé et la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants (NJE) pour mieux sécuriser les 1000 premiers jours de l'enfant en adoptant les mesures suivantes :

### Les politiques

1. Adoption du projet de Décret pour réglementer la commercialisation des aliments destinés aux NJE.
2. Elaboration de normes nationales sur la composition nutritionnelle, le conditionnement et l'étiquetage des aliments de complément produits industriellement.
3. Adoption de textes et de mesures qui préconisent de limiter la consommation du sucre ajouté et des aliments et boissons malsains par les NJE.

### Les programmes

1. Mise en œuvre de programmes qui vont aider les petites et moyennes entreprises à accroître l'offre des aliments de complément fabriqués localement par l'amélioration de la formulation et de l'étiquetage.
2. Renforcement de capacités des prestataires de santé et des acteurs communautaires sur le code de commercialisation des substituts de lait maternel, ainsi que le counseling et le soutien à la poursuite de l'allaitement maternel jusqu'à deux ans et au-delà.
3. L'éducation nutritionnelle précoce des mères et gardiens d'enfants pour une alimentation complémentaire optimale qui limite la consommation du sucre ajouté et des aliments et boissons malsains par les NJE.

#### Helen Keller International

Lot 35, Mamelles, Route de Ouakam, Dakar, Sénégal

Tél : 221 33 869 5501 / Fax : 221 33 827 2406

[www.archnutrition.org](http://www.archnutrition.org)

Des résultats du projet ARCH sont publiés dans le journal Maternal & Child Nutrition et sont accessibles en scannant le code QR ci-dessous



## RÉSUMÉ 1

### ETUDE SUR LES PRATIQUES D'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS DE COMPLÉMENT PRODUITS INDUSTRIELLEMENT (ACPI) ET COMMERCIALISÉS

DAKAR, SÉNÉGAL, 2013

**Définition Aliments de Complément Produits Industriellement (ACPI) :** tout aliment ou boisson industriel commercialisé hormis les substituts du lait maternel et qui porte une étiquette indiquant que le produit est destiné aux enfants âgés de moins de deux ans, en :

1. Utilisant les mots concernant l'âge de l'enfant (« bébé », « nourrisson », « jeune enfant »).
2. Recommandant sur l'étiquette un âge d'introduction inférieur à deux ans.
3. Utilisant l'image d'un enfant qui semble avoir moins de 2 ans ou bien une image/un texte sur l'alimentation du nourrisson (qui inclut un biberon).



Photo Credit © Helen Keller International



#### Contexte de l'étude :

La nutrition occupe une place centrale dans le développement et la croissance du nourrisson et du jeune enfant. L'alimentation complémentaire constitue une période cruciale durant laquelle une nutrition optimale donne aux enfants un bon départ dans la vie.

#### Objectifs :

1. **Identifier** tous les produits considérés comme ACPI pour les nourrissons et les jeunes enfants âgés de moins de deux ans et disponibles dans le département de Dakar.
2. **Décrire le degré de conformité** des étiquettes de ces produits par rapport aux normes internationales et nationales élaborées sur la commercialisation de ces ACPI.

#### Méthodologie :

Il s'agissait d'une étude transversale qui a inclus 84 ACPI achetés dans 31 points de vente. Les informations sur les étiquettes de produits ont été extraites et analysées par STATA 10 puis évaluées par rapport aux directives internationales et nationales.

## Principaux résultats

### 1. Un marché mondial nécessite des orientations globales.

- Parmi les 84 produits inclus dans l'étude, 93% ont été importés d'Europe.

### 2. Des pratiques d'étiquetage inappropriées observées qui peuvent nuire à une alimentation optimale.

- Parmi les 84 étiquettes de produits analysées, seules 24% des étiquettes ont fourni une ration ou une portion quotidienne.
- Bien qu'il soit inapproprié de recommander que les aliments de complément soient donnés à partir d'un biberon, 21% de toutes les étiquettes de produits ont recommandé cette pratique, dont plus de 1/3 des étiquettes de produits céréaliers.
- Alors que les allégations sont interdites sur les produits pour nourrissons et jeunes enfants, 83% des étiquettes comportaient des allégations sur la teneur en nutriments (ex : source de fer et de calcium).

### 3. Des violations du Code international de commercialisation des Substituts du Lait Maternel ont été observées.

- Environ 25% des produits dans l'étude ont explicitement ou implicitement déclaré que le produit est approprié pour les enfants âgés de moins de 6 mois.
- Parmi les produits des compagnies qui fabriquent aussi des substituts du lait maternel, 92% des étiquettes comportaient des invitations (ex : invitation au consommateur de communiquer avec la compagnie), ce qui peut être considéré comme une violation du Code.

## Recommandations clés

1. Clarifier les directives existantes en aidant les pays à élaborer des réglementations claires et spécifiques pour la promotion de pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.
2. Réviser l'actuel Arrêté interministériel du Sénégal fixant les conditions de commercialisation des Substituts du Lait Maternel par la mise à jour des dispositions réglementaires sur la promotion et l'étiquetage des substituts du lait maternel et des aliments de complément.





## RÉSUMÉ 2

# ETUDE SUR LES PRATIQUES PROMOTIONNELLES DES ALIMENTS POUR NOURRISSONS ET JEUNES ENFANTS AU NIVEAU DES POINTS DE VENTE

DAKAR, SÉNÉGAL, 2013

**Définition pratiques promotionnelles :** techniques de commercialisation visant à augmenter les ventes (IBFAN, 2007). Exemples de pratiques promotionnelles : remises sur les prix, coupons, cadeaux, échantillons et publicités.



### Contexte de l'étude :

L'arrêté interministériel de 1994 du Sénégal fixant les conditions de commercialisation des substituts du lait maternel (SLM) comprend des directives explicites interdisant la distribution, les ventes promotionnelles, la publicité et les représentations idéalisant les SLM dans le système de santé. Cependant, aucune mention n'est faite sur la commercialisation ou les activités promotionnelles se déroulant au niveau des points de vente (PDV), que ce soit pour les SLM ou pour les aliments de complément produits industriellement (ACPI).

### Objectifs :

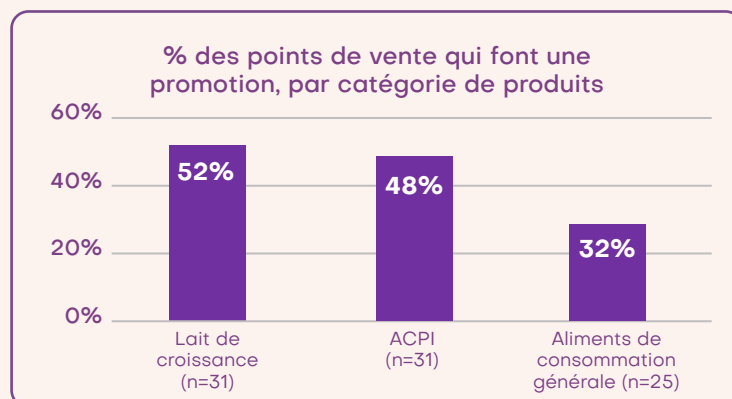
1. **Estimer la prévalence des pratiques promotionnelles** au niveau des PDV pour les SLM, les ACPI et les aliments et boissons malsains qui sont consommés couramment par les jeunes enfants dans le département de Dakar.
2. **Evaluer les types de pratiques promotionnelles** utilisés au niveau des PDV pour ces produits.

### Méthodologie :

L'information concernant les pratiques promotionnelles a été recueillie auprès des 31 PDV en utilisant deux formulaires de collecte de données recueillant les caractéristiques et informations du PDV et les informations sur les types de pratiques promotionnelles observés.

### Principaux résultats

1. **La plupart des ACPI vendus au Sénégal sont des produits importés**
  - La promotion des SLM a été observée dans plus de la moitié des PDV vendant des laits de croissance (Figure à droite).
  - La promotion d'au moins un type d'ACPI a été observée dans 48% des PDV visités.



- Un tiers des PDV vendant des aliments de consommation générale avait des promotions sur les aliments et boissons malsains.
- 5 sur 7 pharmacies visitées faisaient des promotions pour tous les trois types de SLM (préparations pour nourrissons, préparations de suite et laits de croissance).

## 2. L'exposition de produits était la pratique promotionnelle la plus fréquente.

- 87% des pratiques promotionnelles concernaient l'exposition de produits, y compris les étagères spéciales de produits, les expositions à travers les vitrines, les affiches, les étiquettes promotionnelles et les dispositifs de lancement de produit.
- Les prix promotionnels ont été utilisés dans 12% des PDV et la distribution de cadeaux dans 2% des PDV.

### Recommandations clés

Le Code interdit la promotion des SLM au sein du système de santé. Des directives supplémentaires sont nécessaires pour réglementer la promotion des aliments pour nourrissons et jeunes enfants au Sénégal par :

1. Le renforcement de l'application des dispositions du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée Mondiale de la Santé.
2. La sensibilisation des fabricants, des distributeurs et des détaillants sur les pratiques de promotion inappropriées et la communication claire et transparente sur les responsabilités qui incombent à chacune des parties.



## RÉSUMÉ 3

# ETUDE D'ÉVALUATION DE LA PROMOTION ET DE LA CONSOMMATION DES ALIMENTS POUR LES NOURRISSONS ET LES JEUNES ENFANTS DANS LES STRUCTURES DE SANTÉ

DAKAR, SÉNÉGAL, 2014



### Contexte de l'étude :

Dans le cadre de la promotion d'une alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant, il est important de connaître les pratiques promotionnelles utilisées, les messages délivrés et le soutien apporté aux mères au sein des structures de santé, afin de renforcer les messages positifs et de décourager ceux qui pourront nuire aux pratiques optimales.

### Objectifs :

1. **Estimer la prévalence des activités promotionnelles** menées au sein du système de santé concernant les substituts du lait maternel (SLM) et les aliments de complément produits industriellement (ACPI).
2. **Documenter la prévalence de la consommation des SLM, des ACPI et des aliments et boissons malsains** par les nourrissons et les jeunes enfants.
3. **Documenter les activités de soutien** à l'allaitement maternel et les conseils relatifs à l'alimentation de complément donnés au niveau des structures de santé.

### Méthodologie :

Il s'agissait d'une étude transversale réalisée à travers des interviews avec les mères d'enfants âgés de moins de 24 mois qui fréquentaient les structures de santé du département de Dakar. Les interviews ont porté sur l'expérience des mères et les pratiques auxquelles elles faisaient recours durant leur grossesse ou depuis la naissance de leur plus jeune enfant âgé de moins de 24 mois.

### Principaux résultats

1. **Les pratiques promotionnelles des aliments pour nourrissons et jeunes enfants étaient courantes au sein des structures de santé.**
  - **92% des agents de santé** sont fréquemment approchés par des délégués ou des représentants des fabricants de SLM pour faire la promotion de leurs produits.



- **Près de 20% des mères** ont vu une image ou un logo de SLM ou d'ACPI sur les équipements utilisés dans les structures santé.
- **16% des mères** ont rapporté avoir vu des affiches ou des posters de SLM ou d'ACPI dans les structures de santé.

## 2. Les SLM, les ACPI et les aliments et boissons malsains sont très consommés par les nourrissons et les jeunes enfants. A la veille de l'enquête, parmi les enfants de 6 à 23 mois :

- **20%** des enfants ont consommé des SLM.
- **49 %** des enfants ont consommé des ACPI.
- **59%** des enfants ont consommé des aliments et boissons commercialisés malsains (ex : les chips, les biscuits, les sucreries).

## 3. Le counseling et le soutien à l'allaitement maternel sont à renforcer par les agents de santé.

- **Moins de 20% des mères** ont rapporté avoir reçu des informations sur l'allaitement maternel lors des consultations prénatales.
- **Près de 29% des mères** ont rapporté avoir été recommandées par un agent de santé d'utiliser un SLM.

### Recommandations clés

Les résultats de l'étude indiquent la nécessité d'apporter des améliorations sur les pratiques liées à l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) au Sénégal à travers :

1. La réglementation de la promotion inappropriée des SLM au sein des structures de santé.
2. Le renforcement de capacités des agents de santé sur le code de commercialisation des SLM, le counseling et le soutien aux pratiques optimales d'ANJE, y compris l'allaitement maternel.



## RÉSUMÉ 4

# ETUDE SUR L'UTILISATION DU MODÈLE DE PROFIL NUTRITIONNEL OMS EURO (NPM) POUR ÉVALUER LES ALIMENTS DE COMPLÉMENT PRODUITS INDUSTRIELLEMENT (ACPI) ET VENDUS EN ZONE URBAINE ET PÉRIURBAINE

DAKAR ET GUÉDIAWAYE, 2021

**Définition Aliments de Complément Produits Industriellement (ACPI) :** aliments et boissons spécifiquement commercialisés comme convenant à l'alimentation des nourrissons du deuxième âge (6-12 mois) et des jeunes enfants (12-36 mois) et répondant à un des critères suivants :

1. Recommandés pour être introduits à un âge inférieur à 3 ans.
2. Etiquetés avec les mots « bébé », « nourrisson », « tout-petit », « jeune enfant » ou synonyme.
3. Etiquettes portant l'image d'un enfant qui semble être âgé de moins de trois ans ou qui se nourrit au biberon ; ou
4. Présentés de toute autre manière comme convenant aux enfants de moins de 3 ans.



### Contexte de l'étude :

Les lignes directrices de l'OMS encouragent le développement et l'utilisation de modèles de profils nutritionnels pour guider les décisions concernant les aliments dont la promotion est inappropriée pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

### Objectifs :

1. **Évaluer la composition nutritionnelle** des ACPI vendus dans une zone périurbaine et urbaine du Sénégal par rapport aux seuils de composition nutritionnelle du modèle NPM.
2. **Évaluer les pratiques d'étiquetage** de ces ACPI par rapport aux exigences d'étiquetage du modèle NPM.
3. **Quantifier le nombre** des ACPI vendus qui répondent à la fois aux seuils de composition nutritionnelle et aux exigences d'étiquetage du modèle NPM.

### Méthodologie :

Il s'agissait d'une étude transversale qui a inclus 348 ACPI achetés dans 41 points de vente. Les informations sur les étiquettes de produits ont été extraites et analysées, puis évaluées par rapport aux seuils de composition nutritionnelle et aux exigences de pratiques d'étiquetage du modèle NPM OMS/Euro.

## Principaux résultats

### 1. La plupart des ACPI vendus au Sénégal sont des produits importés

- Parmi les 348 produits inclus dans l'étude, 92,5% étaient importés et seuls 7,5% étaient fabriqués localement. Ce qui représente un total de 25 fabricants internationaux et 7 nationaux.
- La majorité (82%) des produits étaient fabriqués en Europe.

### 2. Seuls 17% des 329 ACPI évalués par le modèle NPM sont conformes à tous les seuils de composition nutritionnelle applicables.

- Moins de 10% des produits à base de céréales/féculeux secs/instantanés, 22% des purées et 14% des repas en morceaux respectaient tous les seuils de composition nutritionnelle applicables à leur catégorie.
- Seuls 12% des céréales/féculeux secs/instantanés répondaient à l'exigence du modèle "sans sucre ajouté/édulcorants".
- Aucune collation ne respectait les seuils de composition nutritionnelle applicables à cette catégorie et l'exigence du modèle "sans sucre ajouté/édulcorants".
- Les purées et les repas en morceaux ont obtenu de meilleurs résultats que les céréales/féculeux secs/instantanés et les collations, par rapport au respect des seuils de composition nutritionnelle applicables.

### 3. Sur les 329 CPCF évalués, aucun n'a satisfait à toutes les exigences d'étiquetage du modèle NPM.

- Peu d'ACPI (12%) comportaient un message complet sur l'importance de la poursuite de l'allaitement maternel jusqu'à deux ans et au-delà.
- Plus de la moitié (57%) de toutes les étiquettes d'ACPI utilisait des images ou du texte suggérant que les produits conviennent aux nourrissons de moins de 6 mois.
- À l'exception d'une purée qui n'a fait aucune allégation, tous les ACPI n'ont pas satisfait à l'exigence "aucune allégation" du modèle NPM, en faisant au moins une allégation.

### 4. Selon le modèle NPM, aucun ACPI n'a été jugé apte à être promu pour les nourrissons du deuxième âge et les jeunes enfants (6-36 mois).

- Aucun des 348 ACPI inclus dans l'étude n'a été conforme à tous les seuils de composition nutritionnelle applicables et n'a satisfait à toutes les exigences d'étiquetage du modèle NPM.

## Recommandations clés

Les politiques et les programmes devront chercher à garantir un environnement commercial favorable pour des habitudes de consommation alimentaire sûres et saines chez les jeunes enfants âgés de 6-36 mois. Les mesures suivantes sont donc nécessaires :

1. Adapter le modèle NPM au contexte sénégalais.
2. Utiliser les résultats de l'étude sur les NPM pour renforcer le plaidoyer dans l'adoption du projet de décret pour réglementer la commercialisation des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants.
3. Appuyer et accompagner les petites et moyennes entreprises à améliorer la formulation et l'étiquetage des ACPI et ainsi accroître l'offre des ACPI locaux respectant les normes pour une bonne alimentation infantile.



## RÉSUMÉ 4

# ETUDE SUR L'UTILISATION DU MODÈLE DE PROFIL NUTRITIONNEL OMS EURO (NPM) POUR ÉVALUER LES ALIMENTS DE COMPLÉMENT PRODUITS INDUSTRIELLEMENT (ACPI) ET VENDUS EN ZONE URBAINE ET PÉRIURBAINE

DAKAR ET GUÉDIAWAYE, 2021

**Définition Aliments de Complément Produits Industriellement (ACPI) :** aliments et boissons spécifiquement commercialisés comme convenant à l'alimentation des nourrissons du deuxième âge (6-12 mois) et des jeunes enfants (12-36 mois) et répondant à un des critères suivants :

1. Recommandés pour être introduits à un âge inférieur à 3 ans.
2. Etiquetés avec les mots « bébé », « nourrisson », « tout-petit », « jeune enfant » ou synonyme.
3. Etiquettes portant l'image d'un enfant qui semble être âgé de moins de trois ans ou qui se nourrit au biberon ; ou
4. Présentés de toute autre manière comme convenant aux enfants de moins de 3 ans.



### Contexte de l'étude :

Les lignes directrices de l'OMS encouragent le développement et l'utilisation de modèles de profils nutritionnels pour guider les décisions concernant les aliments dont la promotion est inappropriée pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

### Objectifs :

1. **Évaluer la composition nutritionnelle** des ACPI vendus dans une zone périurbaine et urbaine du Sénégal par rapport aux seuils de composition nutritionnelle du modèle NPM.
2. **Évaluer les pratiques d'étiquetage** de ces ACPI par rapport aux exigences d'étiquetage du modèle NPM.
3. **Quantifier le nombre** des ACPI vendus qui répondent à la fois aux seuils de composition nutritionnelle et aux exigences d'étiquetage du modèle NPM.

### Méthodologie :

Il s'agissait d'une étude transversale qui a inclus 348 ACPI achetés dans 41 points de vente. Les informations sur les étiquettes de produits ont été extraites et analysées, puis évaluées par rapport aux seuils de composition nutritionnelle et aux exigences de pratiques d'étiquetage du modèle NPM OMS/Euro.

## Principaux résultats

### 1. La plupart des ACPI vendus au Sénégal sont des produits importés

- Parmi les 348 produits inclus dans l'étude, 92,5% étaient importés et seuls 7,5% étaient fabriqués localement. Ce qui représente un total de 25 fabricants internationaux et 7 nationaux.
- La majorité (82%) des produits étaient fabriqués en Europe.

### 2. Seuls 17% des 329 ACPI évalués par le modèle NPM sont conformes à tous les seuils de composition nutritionnelle applicables.

- Moins de 10% des produits à base de céréales/féculeux secs/instantanés, 22% des purées et 14% des repas en morceaux respectaient tous les seuils de composition nutritionnelle applicables à leur catégorie.
- Seuls 12% des céréales/féculeux secs/instantanés répondaient à l'exigence du modèle "sans sucre ajouté/édulcorants".
- Aucune collation ne respectait les seuils de composition nutritionnelle applicables à cette catégorie et l'exigence du modèle "sans sucre ajouté/édulcorants".
- Les purées et les repas en morceaux ont obtenu de meilleurs résultats que les céréales/féculeux secs/instantanés et les collations, par rapport au respect des seuils de composition nutritionnelle applicables.

### 3. Sur les 329 CPCF évalués, aucun n'a satisfait à toutes les exigences d'étiquetage du modèle NPM.

- Peu d'ACPI (12%) comportaient un message complet sur l'importance de la poursuite de l'allaitement maternel jusqu'à deux ans et au-delà.
- Plus de la moitié (57%) de toutes les étiquettes d'ACPI utilisait des images ou du texte suggérant que les produits conviennent aux nourrissons de moins de 6 mois.
- À l'exception d'une purée qui n'a fait aucune allégation, tous les ACPI n'ont pas satisfait à l'exigence "aucune allégation" du modèle NPM, en faisant au moins une allégation.

### 4. Selon le modèle NPM, aucun ACPI n'a été jugé apte à être promu pour les nourrissons du deuxième âge et les jeunes enfants (6-36 mois).

- Aucun des 348 ACPI inclus dans l'étude n'a été conforme à tous les seuils de composition nutritionnelle applicables et n'a satisfait à toutes les exigences d'étiquetage du modèle NPM.

## Recommandations clés

Les politiques et les programmes devront chercher à garantir un environnement commercial favorable pour des habitudes de consommation alimentaire sûres et saines chez les jeunes enfants âgés de 6-36 mois. Les mesures suivantes sont donc nécessaires :

1. Adapter le modèle NPM au contexte sénégalais.
2. Utiliser les résultats de l'étude sur les NPM pour renforcer le plaidoyer dans l'adoption du projet de décret pour réglementer la commercialisation des aliments destinés aux nourrissons et aux jeunes enfants.
3. Appuyer et accompagner les petites et moyennes entreprises à améliorer la formulation et l'étiquetage des ACPI et ainsi accroître l'offre des ACPI locaux respectant les normes pour une bonne alimentation infantile.

## RÉSUMÉ 5

### ETUDE SUR LA CONSOMMATION DES ALIMENTS ET BOISSONS MALSAINS (ABM) CHEZ LES JEUNES ENFANTS

GUÉDIAWAYE, 2021

**Définition Aliments et Boissons Malsains (ABM) :** Boissons sucrées (p.ex. jus, lait sucré), aliments sucrés (p.ex. biscuits, bonbons) ou aliments frits ou salés (p.ex. chips, beignets), avec un profilage nutritionnel « malsain ».



#### Contexte de l'étude :

Il est essentiel de maintenir une bonne nutrition pendant la petite enfance pour assurer des conditions optimales de croissance et de développement. Les ABM sont généralement pauvres en nutriments et riches en sucre, en sodium et/ou en matières grasses nocives pour la santé, de sorte qu'ils ne conviennent pas à l'alimentation des nourrissons et jeunes enfants.

#### Méthodologie :

Il s'agissait d'une étude transversale auprès de 724 gardiens d'enfants âgés de 12 à 35,9 mois dans le département de Guédiawaye. L'étude comprenait un questionnaire, un rappel alimentaire des 24 heures à quatre phases, et des mesures anthropométriques (poids, taille).

#### Objectifs :

- Décrire l'alimentation des enfants de 12 à 35,9 mois vivant dans le département de Guédiawaye, à travers un rappel alimentaire quantitatif à quatre phases.
- Evaluer les liens entre la consommation des ABM et :
  - La qualité nutritionnelle de l'alimentation des jeunes enfants
  - Le statut nutritionnel des jeunes enfants

#### Principaux résultats

- 1. Les ABM représentent une part importante du régime alimentaire des jeunes enfants.**
  - Près de 90 % des enfants ont consommé au moins un ABM au cours des 24 heures.



- Les ABM représentaient en moyenne 22 % de l'apport calorique (hors lait maternel) des enfants.
- L'ajout de sucre dans les aliments et les boissons préparés au sein du ménage ou achetés auprès des vendeurs a été une pratique très courante (p.ex. lait avec sucre ajouté).
- Les produits sucrés commercialisés ont été souvent privilégiés au détriment de ceux moins sucrés (p.ex. yaourt vanille au lieu de yaourt nature).

## 2. Une consommation élevée des ABM est associée à une réduction de la qualité nutritionnelle du régime alimentaire.

- Le tiers de l'échantillon avec la plus haute consommation des ABM (« consommateurs élevés », n=241) avait un régime moins dense en protéines, en fibres et en 7 des 11 micronutriments évalués (Ca, Fe, Zn, vitamines B1, B2, B6 et B12), comparé au tiers avec la plus faible consommation des ABM (« consommateurs faibles », n=241).
- Les régimes des consommateurs élevés des ABM étaient également plus denses en sucres et en matières grasses totales et saturées.

## 3. Les ABM sont de plus en plus présents dans l'alimentation des jeunes enfants au fur et à mesure qu'ils grandissent.

- Les ABM représentaient en moyenne 19 % de l'apport calorique (hors lait maternel) des enfants âgés de 12 à 17 mois. Ce pourcentage augmente progressivement avec l'âge pour atteindre 28 % chez les enfants âgés de 30 à 35 mois.

### Principales recommandations

Les politiques et les programmes devront chercher à améliorer la nutrition des jeunes enfants en adoptant les mesures suivantes :

1. Promouvoir un environnement alimentaire sain, en rendant les aliments et boissons sains plus accessibles, plus abordables, plus attrayants et plus attractifs que les ABM.
2. Prendre en compte de façon spécifique les ABM dans les politiques et les programmes concernant l'alimentation des nourrissons et jeunes enfants. Par exemple, développer des recommandations alimentaires qui préconisent de limiter la consommation des ABM.
3. Conseiller les populations à identifier les ABM. Sensibiliser précocement les populations sur les éventuels risques d'une consommation élevée des ABM avant l'introduction des aliments de complément aux enfants. Poursuivre cette communication tout au long de la petite enfance afin d'éviter que la consommation des ABM augmente avec l'âge.
4. Promouvoir l'éducation nutritionnelle précoce sur la réduction et l'élimination du sucre dans les aliments et les boissons donnés aux nourrissons et aux jeunes enfants, auprès des prestataires, des acteurs communautaires et des gardiens des enfants.